



**Réunion du Bureau de l'Association des secrétaires généraux
des parlements francophones (ASGPF)**

Bruxelles, le dimanche 8 septembre 2019, 18 h 00

**Rocco Forte Hôtel
Salle Brel
Rue de l'Amigo 1-3, 1000 Brussels**

Projet d'ordre du jour

Après un discours de remerciement de la présidente Marie Joséphine pour saluer le départ de l'association de Michel Bonsaint, celui-ci s'est empressé de saluer l'engagement de ses collègues, au service de la fonction parlementaire et de la francophonie, soulignant l'importance de garder l'Afrique au cœur de l'engagement de l'association, et du Sud en général.

- 1. Adoption de l'ordre du jour du Bureau**
- 2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau tenue à Paris le 18 janvier 2019**
- 3. Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale tenue à Québec les 7-8 juillet 2018**
- 4. Adhésion du Sénat de la Guinée équatoriale et du Sénat de Côte d'Ivoire à l'ASGPF**

La Polynésie française devenue membre de l'APF sera relancée pour adhésion ainsi que les parlements du Vietnam et du Laos.

5. Situation financière de l'association

Au 31 décembre 2018 : solde créditeur de 49 121,85 euros

Au 31 Juillet 2019 : solde créditeur 55 988,34 euros

Recettes en 2019 d'un montant total de 7445,6 euros pour 2019 et 500 euros pour 2018:

- Virements cotisation 2019 : 27	6750
- Virement cotisation 2019 partielle : 2	445,6
- Règlement en espèce pour l'année 2019 : 250,00 euros (Sénégal)	250
- Cotisations 2018 : 250,00 euros (Sénégal, en liquide); 250 euros (Bulgarie par virement)	500

Les virements correspondent au paiement des cotisations de chaque parlement (250 euros appelés pour chaque chambre).

2 d'entre eux n'ont pu être identifiés.

30 assemblées sont à jour de leur cotisation à l'ASGPF en 2019.

2 chambres ont régularisé en 2019 leur cotisation 2018

Le tableau de la page suivante rend compte de ces éléments.

Dépenses en 2019 d'un montant total de 1 079,11 euros, soit :

- frais de tenue de compte : 80,46
- Organisation du Bureau de Paris (17-18/01/2019) : 754,65 euros
- Frais de déplacement de M. Rozsenberg (billet SNCF) : 244 euros.

Tableau synthétique

Depuis le 1 ^{er} janvier 2019	Recettes	dépenses
2018	500	
2019	7445,6	1 079,11
Total	7945,6	1 079,11

6. Bourse de la présidence (modalités d'attribution...)

Le cahier des charges de la bourse a été validé et est présenté en annexe. La plaquette a été distribuée pendant l'AG et le séminaire de Bruxelles.

7. Relations avec l'APF : actions de coopération en commun.

Voir le rapport d'activités de la présidente

8. Organisation des prochaines réunions : Bureau - Assemblée générale (lieu, date et thèmes à déterminer)

Le Maroc accueillera la prochaine session de l'APF. L'ASGPF souhaiterait voir organiser ses rencontres statutaires au même moment ou légèrement en décalé. Le bureau de janvier 2020 de l'association statuera définitivement sur le lieu et la date de la prochaine AG. Il est convenu d'organiser en plus de l'AG un séminaire.

Le mois de septembre n'est pas un mois le plus optimal pour l'organisation de l'AG, de nombreux pays africains tenant leur session budgétaire.

9. Questions diverses

Poste de trésorier de l'ASGPF

M. Michel Bonsaint quitte ses fonctions de SG de l'Assemblée de Québec le 17 septembre. En conséquence, il met fin à sa participation comme membre et comme trésorier de l'ASGPF.

Son successeur (e) devient membre du bureau l'ASGPF en janvier 2021

La fonction de trésorier est confiée par le bureau à partir du 17 septembre 2019 jusqu'à la prochaine AG 2020 à Mme Guillaumette Kiakouama

Définition de l'origine de certaines cotisations

Comme l'indique le bilan financier de septembre 2019, certaines cotisations n'ont pas pu être reliées à l'identité de leur payeur.

Pour les cotisations 2020, il sera demandé aux membres de l'ASGPF d'envoyer un mail ou un courrier pour signaler le paiement de leur cotisation.

Mise en place d'un réseau des déontologues de la francophonie.

Un réseau de fonctionnaires déontologues et de déontologie parlementaire francophone est en train de se créer. Certains membres de l'ASGPF ont pu participer à des réunions de préfiguration de ce réseau en formation. Certains membres du bureau s'inquiètent du fait de voir les missions de ce réseau empiéter sur celles de l'ASGPF. Une prise de contact sera faite pour connaître l'objet de ce réseau des déontologues francophones.



BOURSE

DE L'ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS FRANCOPHONES

CAHIER DES CHARGES

La bourse de l'Association des secrétaires généraux de parlements francophones (ASGPF) est destinée aux cadres parlementaires cherchant à enrichir leur parcours professionnel. Il leur offre la possibilité d'effectuer une immersion professionnelle dans un parlement francophone de leur choix membre de l'ASGPF.

Ce cahier des charges détaille le fonctionnement du programme de perfectionnement, les exigences concernant les candidatures, le processus de sélection, les implications pour les parlements d'origine et hôtes ainsi que les exigences après le stage.

Présentation de l'ASGPF

L'ASGPF est un réseau rassemblant les secrétaires généraux des parlements de la Francophonie. Cette grande communauté s'étend de l'Afrique à l'Europe en passant par l'Asie, l'Océanie et l'Amérique du Nord. En mettant à profit la richesse du partage des connaissances, les membres de l'ASGPF contribuent à la coopération entre leurs institutions et à la solidarité entre peuples francophones.

Les objectifs de l'ASGPF sont de :

- Partager de l'information sur les problèmes d'organisation et de fonctionnement des parlements;
- Confronter les expériences sur des questions relevant de leur compétence et identifier des difficultés pratiques méritant une étude et un traitement prioritaire;
- Maintenir un dialogue fructueux avec le Secrétariat général de l'Assemblée des parlements francophones (APF) afin de renforcer l'efficacité de la coopération interparlementaire en recherchant la complémentarité des actions multilatérales et bilatérales.

Fonctionnement du programme de stage de l'ASGPF

Le programme de perfectionnement de l'ASGPF vise à reconnaître annuellement un ou une cadre parlementaire s'illustrant particulièrement au sein de son institution en lui offrant un soutien financier pour effectuer un stage de perfectionnement dans un parlement francophone membre de l'ASGPF.

Ce programme couvre les frais de déplacement et de séjour d'environ deux semaines auprès du parlement sélectionné par le cadre parlementaire. Le cadre parlementaire choisi est intégré à l'équipe du secrétaire général de ce parlement pour une formation à la fois pratique et théorique.

Candidatures et sélection

Conditions d'admissibilité pour les participants

Les personnes soumettant leur candidature doivent :

- respecter les délais établis ;
- fournir tous les documents exigés pour la mise en candidature ;
- être à l'emploi d'un parlement membre ou membre associé de l'ASGPF
- avoir une excellente maîtrise de la langue française.

Mise en candidature

L'ASGPF publie annuellement, en février, un appel à candidatures sur son site web. Un dépliant promotionnel est également envoyé à tous les parlements membres de l'ASGPF pour faire connaître le programme de stage de l'ASGPF.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir au secrétariat de l'ASGPF, au plus tard le **1^{er} juin de chaque année**:

- un curriculum vitae ;
- une lettre d'appui du secrétaire général ;
- tout autre document à l'appui de la candidature ;
- une lettre de motivation précisant les objectifs poursuivis et les raisons du choix du parlement ciblé.

Processus de sélection

Le 1^{er} juin de chaque année, le secrétariat de l'ASGPF compile et retient les dossiers de candidatures respectant les conditions d'admissibilité énoncées ci-dessus. Il envoie ensuite l'ensemble des dossiers de candidatures admissibles aux membres du Bureau de l'ASGPF.

Tous les membres du Bureau évaluent les candidatures reçues en fonction des critères suivants¹ :

- Qualité du dossier;
- Perspective de carrière dans le parlement d'origine;
- Appui du secrétaire général du parlement d'origine.

Lors de la réunion du Bureau de l'été, les membres du Bureau sélectionnent le stagiaire le plus méritant.

La personne choisie est contactée par le secrétariat de l'ASGPF au plus tard à la fin du mois de septembre. Son stage de perfectionnement doit se tenir entre octobre de l'année en cours et juin de l'année suivante.

Responsabilités du parlement d'origine

¹ Si les membres du Bureau le souhaitent, une grille d'évaluation des dossiers pourrait être établie et fournie chaque année.

Les frais de séjour, fixés au préalable par le parlement hôte et le secrétariat de l'ASGPF, et de transport en classe économique seront couverts par la bourse de l'ASGPF, jusqu'à concurrence de 3 000 euros.

Le cadre parlementaire sélectionné par le Bureau de l'ASGPF organise son séjour en collaboration avec son parlement d'origine, qui s'engage à offrir une couverture d'assurance adéquate au cadre parlementaire, ce dernier restant sous la responsabilité du parlement d'origine. Preuve d'assurance requise

Responsabilités du parlement hôte

Le programme de stage de l'ASGPF offre la possibilité aux cadres parlementaires soumettant leur candidature de choisir le parlement francophone au sein duquel ils souhaiteraient se perfectionner.

Pour le parlement sélectionné, il n'y a pas d'implication financière, à moins que celui-ci souhaite prendre en charge certains aspects du séjour (repas, hébergement, etc.).

Il est souhaitable que le parlement hôte mette à disposition une ressource pour accueillir et encadrer convenablement le stagiaire pour la durée de son séjour.

Le parlement hôte soumet au secrétariat de l'ASGPF le programme pratique et théorique prévu pour le stagiaire au moins deux semaines avant le début du stage.

Exigences après le stage

Tous les stagiaires s'engagent à :

- conserver toutes ses pièces justificatives pour ses frais de séjour et à les remettre à son parlement d'origine pour que l'ASGPF puisse procéder au remboursement;
- remettre un rapport de stage à leur parlement d'origine, au parlement hôte et à l'ASGPF ;
- consentir à ce que son rapport final et une courte biographie soient publiés sur le site de l'ASGPF et du parlement hôte.